Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Une autre vie s'invente ici

Les Deux-Caps

Réserve de BIOSPHERE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER
16 NOV. 2020
PÔLE DÉVELOPPEMENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER
12 NOV. 2020
ADMINISTRATION

Monsieur Joël DUQUENOY
Président
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2 rue Albert Camus – CS 20079
62968 LONGUENESSE cedex

Nos réf :
PM/VE-2020-162

Le Wast, le 6 novembre 2020

Objet : Avis PLUI de l'ex Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Monsieur le Président,

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a bien reçu le projet arrêté de révision allégée du PLUI de l'ex Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, sur la commune d'Audincthun, et nous vous en remercions.

Cependant, cette commune n'étant pas située à l'intérieur du périmètre du Parc, l'équipe technique ne formulera pas d'avis sur ce projet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Parc
Philippe LELEU

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale